

# Créer un atelier avicole en agriculture biologique

## Objectifs

Acquérir les éléments techniques, réglementaires et économiques nécessaires à la création d'un atelier de volailles de chair et/ou de poules pondeuses en agriculture biologique.

## Enjeux

Dans le cadre d'une activité agricole principale ou, comme atelier secondaire en complément d'une production végétale, l'aviculture permet une installation peu coûteuse en investissements et une commercialisation des produits dès les premiers mois d'activité. Le département de l'Hérault compte encore peu de producteurs d'oeufs ou de volailles de chair certifiés en Agriculture Biologique. La demande des consommateurs reste donc encore largement insatisfaite et représente une opportunité commerciale intéressante tant en vente directe que par l'intermédiaire de magasins spécialisés bio qui peinent à s'approvisionner.

## Contenu

J1  
trois visites :  
poules pondeuses et volailles de chair  
- Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (poulailler, parcours, chauffage, éclairage) et matériel ( mangeoires, abreuvoirs, perchoirs, pondoires), avec un zoom sur la création d'une tuerie à la ferme (normes, bâtiments matériel, coût)  
- Apprendre à identifier les principaux éléments du système de production : cycle d'élevage en bio, choix des races, rendements, plan d'alimentation et stockage, renouvellement des bandes.  
- Connaître les spécificités liées à la vente avec intermédiaire : moyens matériels (centre d'emballage), procédures, aspect sanitaire

J2  
Intervention Max haefliger, Biocivam 11  
- Appréhender la conduite sanitaire de l'élevage avicole et les principales normes réglementaires  
- Connaître les principales affections et les prévenir : vides sanitaires, etc.  
- Apprendre à identifier ses propres moyens de production et les circuits de commercialisation possibles  
- Savoir définir un volume et un cycle de production adapté aux moyens  
- Apprendre à concevoir son plan d'alimentation : matières premières, approvisionnement et stockage, accès à l'eau, adaptation au cycle de production

## Dates, lieux et intervenants

|                                            |                                                                       |                                    |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>06 nov 2017</b><br>09:00 - 17:00 (7hrs) | 34800 Aspiran                                                         | Roselène Andringa, Gilles Brusques |
| <b>07 nov 2017</b><br>09:00 - 17:00 (7hrs) | Lycée agricole La Condamine 4 Allée Général Montagne<br>34120 Pézenas | Max Haefliger, Biocivam 11         |

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Commune \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 03/11/2017

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA  
Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

## Plus de renseignements

Céline Mendes  
celine.mendes@bio34.com  
CIVAM bio 34  
Maison des Agriculteurs B  
Mas de Saporta CS 50023  
34875  
LATTES  
Tel. 04 67 06 23 90  
Fax. 04 67 06 55 75  
N° d'organisme de formation :  
91340782734

## Taux de satisfaction : %

repas partagé : amener chacun un plat à partager



## Modalités d'accès :

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_ \_  
\_\_\_\_\_

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))